

ses frais de lavage et d'emballage et ne laver que celle d'hiver.

Lorsque l'importance de la fabrication le permet, la bourre de veau ne doit pas être mêlée à celle de bœuf. Il n'est pas moins important de trier la bourre blanche et de la laver à part. En effet, la bourre blanche a une valeur beaucoup plus grande que la grise et, en outre, sa séparation donne à celle-ci une couleur plus régulière et augmente sa valeur.

La bourre qu'on a laissée s'échauffer avant le lavage n'ayant aucune solidité, il est indispensable d'éviter toute échauffure.

Le lavage doit être fait en eau propre, aussi courante que possible, et la quantité placée dans chaque panier doit être telle qu'elle puisse être facilement divisée par le bouloir et qu'aucune partie n'échappe à l'action de l'eau.

Le séchage pour s'opérer à l'air libre, dans des séchoirs ou dans des étuves, suivant la saison et les facilités que la fabrique présente à cet égard.

Quand le séchage a lieu à l'air libre, le sol doit être propre et la bourre fréquemment remuée au râteau de bois. Elle ne doit être emmagasinée que lorsqu'elle est entièrement sèche et, autant que possible, emballée seulement au moment de l'expédition.

Pour la bourre blanche, de veau ou de bœuf, à moins d'une température à la sèche à l'air libre, il y a toujours avantage à la sécher dans des séchoirs fermés ou dans des étuves.

Un dernier point sur lequel nous croyons devoir insister, c'est l'emballage qui doit être uniforme, propre et solide. L'emballage le plus usité consiste en une bache formée de trois sacs à sucre, bien lavés, raccommodés et cousus ensemble dans le sens de la longueur. Ces emballages ont une contenance d'environ 200 lbs de bourre bien serrée au pied; ils doivent être bien remplis, cousus à l'orifice et munis d'une oreille à chaque coin, de façon à éviter les déchirures produites par le crochet.

Ces emballages, dont le prix varie suivant leur plus ou moins grande production, de 22 à 28c, ne constituent pas une dépense, puisque la bourre ainsi emballée se vend avec 4 lbs de tare par balle, ce qui est à peu près la tare réelle et sont facturés 30c l'un, tandis que la bourre mal emballée se vend *brut pour net*, ce qui constitue une perte sensible.

La bourre ainsi emballée doit être pesée, balle par balle, avec 1 à 2 lbs

de trait et chaque balle numérotée. La facture doit porter le poids et le numéro de chaque balle.

Ainsi soignée et emballée, la bourre est d'une vente aussi facile pour la consommation intérieure que pour l'exportation en Angleterre, en Allemagne et en Amérique. (*La Halle aux Cuirs*).

LES

COTONNADES ET LE TARIF

Nos lecteurs ont pu voir, dans nos cotes de la bourse, les cours des actions des compagnies de coton descendre, à un moment donné, à un chiffre très bas. Ce que nous en disons, s'applique surtout aux actions des deux grands syndicats qui ont absorbé la presque totalité des filatures du pays : la Dominion Cotton Company et la Colored Cotton Mills Company.

La première a vu ses actions descendre au dessous de 80, la seconde a été cotée un moment à 45. Le printemps et l'hiver derniers, ces actions étaient cotées régulièrement de 130 à 140 pour la Dominion et de 100 à 110 pour la Colored Cotton Mills. On se demande naturellement qu'est-ce qui a pu produire une dépréciation de ce genre.

Nous n'avons pas constaté de baisse dans les prix des produits de ces manufactures; la production, agencée et réglée suivant les règles de la science commerciale, n'a pas, comme en 1888, inondé le marché de marchandises qu'il fallait vendre à tout prix. Au contraire, les prix ont suivi religieusement la hausse des cotons bruts, lorsqu'elle se produisait, tandis qu'ils oublièrent de descendre lorsque le coton baissait.

Si nous ne nous abusons pas, les actions de la Colored Cotton Mills ont été distribuées aux actionnaires des filatures absorbées à un taux supérieur au taux alors coté du marché, quoique ce fut, généralement, au-dessous du pair originaire de ces actions. Il y a mieux. Les actionnaires de la Dominion Cotton Company, qui se composent principalement des anciens actionnaires des filatures fabriquant le coton éçu, avaient reçu en valeur, au cours du jour, le montant de leurs actions primitives, ce qui n'a pas empêché la compagnie, il n'y a pas assez longtemps pour qu'on l'ait oublié, de distribuer un bonus de 90 p.c. en sus de son dividende annuel, sous la forme de nouvelles actions.

Depuis, les deux grandes compagnies ont payé des dividendes rai-

sonnables à leurs actionnaires. Pourquoi donc les actions ont-elles baissé ?

Voici la raison, ou du moins ce qu'on croit la raison de cette baisse. On sait que, depuis la fin de la dernière session du parlement fédéral, au printemps de 1893, deux des ministres fédéraux parcourent le pays en quête d'informations sur les effets pratiques du tarif protectionniste, tel qu'il existe actuellement. Le but de cette enquête, est, ostensiblement du moins, de rechercher quels droits sont trop élevés et pourraient être réduits.

Or, une des industries canadiennes les plus largement protégées, c'est celle de la fabrication des tissus de coton. Grâce à cette protection, des particuliers ont fait des fortunes plus ou moins considérables. Il ne leur serait pas agréable qu'une réduction des droits protecteurs, surtout dans l'état actuel de l'industrie aux Etats-Unis, permit aux cotonnades étrangères de venir faire concurrence aux nôtres sur notre propre marché.

Pour empêcher que cette idée de réduire les droits, qui aurait pu être inculquée aux ministres ambulants par les consommateurs, pût prendre de la consistance, on aurait, dit-on, imaginé, d'abord la baisse graduelle des cours qui dure depuis l'été dernier, puis, pour couronner le tout, le grand plongeon dont nous avons été témoins il y a quelques semaines.

Comment ! dirait-on aux ministres, vous songez à réduire les droits sur les cotonnades, lorsque, avec les droits actuels, nous voyons les cours de nos actions descendre de 130 à 75, de 110 à 45 ? Vous n'y pensez pas ! La plus petite réduction ruinerait à jamais cette industrie qui donne de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers canadiens !

Ce qui donne de la vraisemblance à cette explication de la baisse des actions des compagnies de coton, c'est que, d'après tous les rapports qui nous sont parvenus, ces compagnies sont actuellement d'excellentes affaires, n'ont point d'excédant de stock et gagnent à leurs actionnaires d'honnêtes dividendes. Ceci soit dit en dépit du fait que la Colored Cotton Mills a passé son dernier dividende trimestriel.

On doit certainement tenir compte, en discutant cette question, du fait que, parmi les propriétaires actuels des actions de la compagnie Dominion, par exemple, il en est qui ont payé leurs actions de \$125 à \$130 pour chaque cent piastres. Mais il est évident aussi qu'on ne doit pas perdre de vue que les actions ven-